

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE LA VILLE

Décret n° 2007-1354 du 13 septembre 2007 relatif à la composition du comité de suivi de la mise en œuvre du droit au logement opposable et modifiant le décret n° 2007-295 du 5 mars 2007 instituant le comité de suivi de la mise en œuvre du droit au logement opposable

NOR : MLVU0762597D

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre du logement et de la ville,

Vu la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale, notamment son article 13 ;

Vu le décret n° 2007-295 du 5 mars 2007 instituant le comité de suivi de la mise en œuvre du droit au logement opposable,

Décète :

Art. 1^{er}. – Le *b*, le *c* et le *d* de l'article 2 du décret n° 2007-295 du 5 mars 2007 susvisé deviennent respectivement le *c*, le *d* et le *e* du même article.

Le *b* de l'article ainsi modifié est rédigé comme il suit :

« *b*) Le président du Conseil national de l'habitat ; ».

Art. 2. – Le *e* de l'article 2 du décret n° 2007-295 du 5 mars 2007 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

I. – Le premier alinéa est remplacé par la phrase suivante :

« Vingt et un membres représentant respectivement : ».

II. – Les neuf alinéas suivants sont ajoutés :

« – la Confédération nationale du logement ;

– la Confédération générale du logement ;

– la Confédération syndicale des familles ;

– la Confédération syndicale du cadre de vie ;

– l'association Force ouvrière consommateurs ;

– l'association Droit au logement ;

– la Fédération des associations pour la promotion et l'insertion par le logement ;

– la Fondation Abbé Pierre ;

– le collectif Droit au logement. »

Art. 3. – Dans l'article 3 du décret n° 2007-295 susvisé, les mots : « *b*, *c* et *d* » sont remplacés par les mots : « *c*, *d* et *e* ».

Art. 4. – La ministre du logement et de la ville est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 septembre 2007.

FRANÇOIS FILLON

Par le Premier ministre :

La ministre du logement et de la ville,

CHRISTINE BOUTIN